

www.e-rara.ch

Instructions chrétiennes pour les jeunes gens

Fribourg, 1753

Schweizerisches Institut für Kinder- und Jugendmedien SIKJM

Shelf Mark: ACH INST 1753

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-14629>

Chapitre XLII. Des repas & de l'intempérance.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

une fureur, une fascination, une espèce d'enforcèlement, qui possède par leur malice l'esprit des Joueurs, & qui leur fait regarder comme un divertissement innocent, une occupation, que tout homme raisonnable regarde comme un crime.

EXEMPLE.

Saint Augustin rapporte, qu'un jeune homme qui jouoit, s'étant emporté à des jurmens & à des blasphêmes horribles, fut subitement emporté par le démon en présence de ses compagnons.

Il n'est pas nécessaire de rapporter ici d'autres exemples. Le théâtre du monde ne fournit que trop de scènes & d'histoires tragiques sur ce sujet. Combien de meurtres, de batailles & de scandales à l'occasion du jeu ? combien de fortunes tombées, de familles ruinées, de parentés déshonorées & désolées par les jeux.



CHAPITRE XLII.

Des Repas & de l'Intempérance.

IMités les Saints, qui prenoient toujours leur nourriture en la présence & dans la crainte du Seigneur. Souvenés-vous, que Dieu est présent à vos repas, & qu'il vous ob-

observe. Pour prendre ses repas faintement, il faut trois choses : bénir la nourriture qu'on doit prendre ; manger & boire avec tempérance ; & remercier Dieu.

1. Il faut dire la bénédiction de la table. 1^o. Pour imiter le Sauveur, qui en prenant le pain dans la Cène, le bénit avec action de graces. 2^o. Pour empêcher les pièges & les maléfices du démon, qui infecte quelquefois les alimens, & qui s'en sert pour exciter les tentations. 3^o. Pour rendre la nourriture plus profitable. C'est en vain que vous mangés pour soutenir vôtre fanté, si Dieu ne donne sa bénédiction à vôtre nourriture.

Il y a des personnes, qui mangent peu, & se portent bien ; d'autres mangent beaucoup, & se portent mal ; Dieu bénit les alimens des premiers, & ne bénit pas de même les autres.

II. On doit prendre ses repas avec tempérance, & observer les règles suivantes : 1^o. Autant qu'on le peut, régler l'heure de ses repas, ne pas manger à toute heure, & selon les caprices & la fantaisie de son apétit. Les filles surtout ne doivent point s'accoutumer à rechercher les friandises, ni manger à la dérobee & en cachette. Une fille sujette à sa bouche, sera bientôt sujette à d'autres vices. La gourmandise & la vanité sont les deux grands écueils du sexe.

2^o. Il ne faut pas rechercher la délicatesse, mais se contenter de ce qu'on nous présente.

U

S'il

S'il n'est pas à notre goût, souvenons-nous du fiel, que Jesus-Christ goûta sur la Croix ; & faisons à ce Dieu pénitent le sacrifice de notre sensualité.

3°. Il ne faut pas trop manger ; ce qui ne suffiroit pas à la gourmandise, peut suffire à la nécessité. L'excès dans la nourriture affoiblit les forces du corps & celles de l'esprit ; ce qui a fait dire à un ancien, *que la gourmandise en a plus fait mourir que le glaive.*

4°. Il ne faut pas manger avec trop de précipitation & d'avidité. Cette voracité, en mangeant, est la marque d'une personne, qui a peu d'éducation, & qui est immortifiée. Il faut suspendre l'activité de son appétit, soit pour sa propre santé, soit pour augmenter le mérite de cette action.

III. Pendant le repas on doit s'occuper à de saintes pensées, & ne pas oublier l'ame en nourrissant le corps. 1°. Il faut de tems en tems élever son cœur à Dieu, & se priver de quelque chose par mortification. Si vous avés de quoi vous rassasier, pensés, que vous ne l'avés pas mérité, & qu'il y a beaucoup de pauvres gens plus vertueux que vous, qui n'ont pas le nécessaire.

2°. Faites part à quelque pauvre voisin, ou à quelque malade du superflu de vôtre table, à l'exemple du Roi St. Loüis, qui faisoit tous les jours ôter quelques mets de sa table pour l'envoyer aux pauvres.

3°. Si

3°. Si vous avés peu, & si vous n'avés pas de quoi vous rassasier, il faut considérer, que devant Dieu vous ne mérités, que le peu qu'il vous donne, ou plutôt que vous ne mérités rien; & qu'après avoir péché, nous ne méritons que des châtimens.

4°. Souvenés-vous dans vos repas du jeûne du Fils de Dieu, qui passa quarante jours & quarante nuits dans le désert sans aucune nourriture, souffrant une cruelle faim, pour votre amour. Souvenés-vous de tant de Serviteurs de Dieu, & de Servantes de Jesus-Christ, qui font d'une fanté plus délicate que vous, & qui passent néanmoins leur vie dans le jeûne & la pénitence. Souvenés-vous de tant de Saints, de tant d'hommes qui étoient riches & puissans, qui ont quitté leurs biens & les délices de la vie, & passé leurs jours dans l'abstinence & l'austérité. Souvenés-vous, que votre corps est un ennemi, qu'il ne faut point flatter, & que si vous lui accordés tout ce qu'il demande, il vous perdra.

Enfin si vous êtes pauvre, faites au moins de nécessité vertu; rendés votre abstinence méritoire en la rendant volontaire; & souffrés votre indigence dans un esprit de pénitence. Telles sont les pensées, dont on peut s'occuper dans ses repas.

IV. Lorsque vous mangés en compagnie, ou en festin, chés autrui, observés ces trois avis que le St. Esprit vous donne dans le 31.

chapitre de l'Ecclésiastique. 1°. Ne témoignez pas de l'empressement & de la joye en voyant bonne chère. 2°. Mangez & bûvez avec modération, sans précipitation & sans avidité, de crainte de vous rendre odieux. 3°. Cessez à bonne heure, & retirez-vous des premiers, pour faire connoître, que vous avez de l'éducation & de l'honneur. Evitez la médifance dans ces compagnies. S'il y a quelque médifant ou mauvais plaisant, faites-le taire, si vous en avés de l'autorité, du moins ne l'écoutez pas, ou retirez-vous.

V. Si vous donnés à manger chés vous, à vos parens, ou à vos amis, suivés ces règles : 1°. Ne le faites pas souvent, parce que ce seroit une débauche, plutôt qu'une sainte société. 2°. N'y faites pas trop de dépense, parce que ce seroit orgueil & vanité. 3°. Ne forcés personne à boire ou à manger, parce que ce seroit indiscretion, intempérance & péché. 4°. N'y employés jamais le tems des Offices, & ne restés pas longtems à table, parce que ce seroit un scandale. 5°. Enfin n'invités pas à vôtre table les débauchés, parce que vous vous perdrés avec eux.

VI. Prenés garde, M. F. (on ne peut trop vous le répéter) ne vous adonnés pas au vin. Ecoutez ces paroles du St. Esprit : *Le vin pris sans modération abrège la vie du corps ; ne cause que de l'amertume dans l'ame ; irrite le cœur ; est la ruine de l'homme, & fait apostasier*

*fi*er les *sages*, c'est-à-dire, que quand on prend habituellement du vin sans modération, on perd sa santé & son tems; on perd son honneur & ses biens; on perd la foi & la crainte de Dieu; on perd la grace; on perd le Ciel; on perd son ame; on perd son Dieu. Il faut être bien aveugle & bien endurci, si on n'est pas touché de ces vérités.

Jeunes gens, il vous est facile de ne pas prendre l'habitude de l'ivrognerie; mais si vous contractés cette habitude honteuse, elle deviendra par vôtre malice un mal presque sans remède. On peut dire, qu'un yvrogne a déjà un pied dans l'enfer. Il peut se convertir, mais par sa malice il ne le veut pas; & son aveuglement est si grand, que St. Paul n'en parle qu'en pleurant. Jesus-Christ n'a point de plus grands ennemis que les yvrognes; car un yvrogne a ordinairement tous les vices.

Veillés sur vous, mon fils, on s'accoutume peu à peu, & presque insensiblement au vin; on est souvent yvrogne & scandaleux, sans sçavoir qu'on est tel. Si vous aimés à boire longtems & beaucoup; si vous êtes fort & puissant à boire; si vous dépensés vôtre nécessaire à la table & au vin; si vous y employés souvent le tems de vôtre travail; si vous fréquentés habituellement les tavernes & les cabarets du lieu de vôtre domicile; si vous aimés la compagnie de ceux qui n'ont
U 3 pres-

presque rien à faire que de boire & de manger, vous êtes un yvrogne, & vous êtes dans un état bien dangereux.

VII. Ne regardés pas la fréquentation du cabaret, comme une chose indifférente. Quand vous fréquentés habituellement le cabaret du lieu de votre résidence, vous faites un péché qui renferme plusieurs circonstances aggravantes; vous désobéissés aux Officiers de la Police, qui le défendent par leurs Arrêts; vous désobéissés au Roi, qui le défend par ses Edits; vous désobéissés à vos parens, qui le défendent, & qui en gémissent; vous désobéissés à vos Pasteurs & à l'Eglise, qui vous le défendent; vous désobéissés à Dieu, qui vous le défend, parce qu'il vous défend l'occasion prochaine du péché, & la désobéissance aux Supérieurs. Combien de péchés tout à la fois, sans compter le scandale, que vous donnés à votre famille & au public; sans compter l'injustice, que vous faites d'employer à boire ce que vous devés aux pauvres, à vos Créanciers, à l'entretien de votre famille, & à l'entretien de vos peres & meres? &c.

VIII. Les personnes du sexe doivent craindre de s'accoûtumer au vin. Le vin, selon la doctrine de St. Thomas, leur est plus pernicieux, qu'elles ne pensent. Une fille ou une veuve, qui s'adonne au vin, perd sa réputation, sa fortune & son ame. Une femme sujette à ce vice, se perd elle-même, des-

deshonore sa famille, rend son époux malheureux, & le ruine.

Les personnes du sexe adonnées à l'intempérance, sont dans un état bien déplorable, puisqu'elles ont la malice de déguiser ce vice dans leurs confessions, de vivre dans le sacrilège, & de rester ainsi dans un danger prochain de damnation. Leur aveuglement est si profond, qu'elles ne voyent point, & qu'elles ne veulent point voir le malheureux état de leur conscience. Leur malheur est grand, mais il n'est pas sans remède. Pour sortir de cet état, il faut absolument qu'elles déclarent à un Confesseur toutes leurs foiblesses, & toutes les suites dans lesquelles le vin les a entraîné. Le Confesseur aura pitié d'elles; mais il est nécessaire qu'elles suivent exactement ses avis. Une des plus dangereuses & des plus ordinaires tentations du démon, c'est de leur faire croire, que le vin est nécessaire à leur santé.

IX. Après le repas, n'oubliez jamais de remercier Dieu. Vous sçauriez mauvais gré à un pauvre, s'il ne vous remercioit pas d'une aumône, que vous lui devés; pourquoi donc ne remerciés-vous pas le Seigneur de la nourriture, qu'il vous donne si libéralement, sans vous la devoir. Profitez de cette nourriture pour servir Dieu, & pour travailler, & ne vous servés pas des forces, que Dieu vous donne, pour l'offenser.

Instructions
EXEMPLE.

Il y a des personnes, qui s'imaginent, que pour se faire honneur dans le repas qu'ils donnent, il faut forcer les conviés à manger & à boire, c'est manquer d'éducation. Le Roi Assuërus pensoit bien autrement. Ce grand Prince fit un jour festin aux grands Seigneurs de son Royaume, & l'Écriture Sainte loüe ce Prince de ce qu'il n'y avoit personne dans toutes les tables, qui força les autres à boire.

Autre Exemple, qui vous apprendra la différence qu'il y a au lit de la mort, entre un riche, qui est nourri dans la mollesse, & les pauvres gens qui vivent dans l'indigence.

L'Évangile dit, qu'un homme riche faisoit tous les jours bonne chère, tandis que les pauvres mouroient de faim. Il y avoit auprès de sa maison un pauvre voisin, qui étoit homme de bien, nommé *Lazare*, si pauvre & si abandonné, qu'il eût été content, non pas d'avoir le reste des repas de ce Riche, mais seulement les miettes qui tomboient de sa table; mais ce Riche cruel ne fit donner aucun secours à ce pauvre voisin languissant. Ce Riche mourut, & fut dans le moment enseveli dans l'enfer; *Lazare* mourut aussi, & fut porté au Ciel dans le sein d'Abraham. Le Riche au milieu des feux, vit la gloire de *Lazare* dans le Ciel. *Ab!* s'écria-t-il, *Pere Abraham, ayez pitié de moi, envoyez-moi*

Laz.

Lazare pour me donner quelque soulagement ; dites-lui de tremper son doigt dans l'eau , & d'en laisser tomber une goutte sur ma langue ; car je brûle cruellement dans ces flammes. Abraham lui répondit : Souviens-toi , que pendant ta vie tu as vécu dans les biens , dans la bonne chère & le plaisir , & que Lazare au contraire a vécu dans les maux , dans la patience & le jeûne ; il est donc juste , que Lazare soit maintenant dans les plaisirs & les consolations , & que tu sois à présent dans les tourmens. Voilà la fin des sensuels , des gens de table & de plaisir.

AUTRE EXEMPLE.

On ne peut rien voir de plus tragique & de plus affreux pour faire voir jusqu'où le vin peut porter un homme , que l'exemple , que rapporte St. Augustin d'un jeune homme , nommé Cyrille. Ce jeune homme accoutumé de fréquenter le cabaret , retournant un jour de ce lieu de débauche , plein de vin , eut l'impudence d'attaquer sa mere qui étoit enceinte , la sollicita à un crime honteux , & voulut même lui faire violence ; cette femme par les efforts qu'elle fit pour se défendre , mit bas son fruit. Ce malheureux yvrogne voulut en faire autant à une de ses sœurs , qui aima mieux se laisser tuër par cet indigne frere , que de consentir à un tel crime. Le pere étant accouru au bruit , ce fils enragé trempa ses mains dans le sang de celui , de qui il

avoit reçu la vie, & l'égorgea. Il poignarda encore une autre de ses sœurs, qui vouloit prendre la défense de son pere. St. Augustin, qui avoit déjà prêché deux fois ce jour-là, ayant pris cette nouvelle, assembla une troisième fois le peuple, & monta en Chaire pour lui faire part des crimes, que venoit de commettre le détestable Cyrille, & pour donner à ce peuple toute l'horreur, que mérite l'yvrognerie, en voyant les énormes attentats auxquels elle peut entraîner l'homme. Tout le monde en effet poussa des soupirs & des cris, & fondit en larmes, lorsqu'on entendit le récit de ces tristes aventures. Aprenés ici de quoi un yvrogne est capable; & quoique la débauche ne vous ait pas entraîné dans des crimes aussi grands que ceux de Cyrille, comprenés du moins, combien le vin est dangereux, puisqu'il peut porter un Chrétien à des crimes si exécrables.

AUTRE EXEMPLE.

L'exemple suivant servira tout à la fois d'instruction aux jeunes filles, qui ont de l'attrait pour le vin; & de modèle aux femmes, qui ont des maris yvrognes.

Sainte Monique, mere de St. Augustin, faillit à se perdre par le vin dès sa jeunesse. **A** l'âge d'environ 12. ans, elle eut la curiosité d'en goûter, & souvent elle épioit les momens pour en prendre en secret. La servan-

te y prit garde, & lui ayant reproché cette honteuse gourmandise, la petite Monique en eut tant de confusion, qu'elle en pleura longtems. Elle s'en confessa (ce qu'elle n'avoit pas encore osé faire) & jamais elle ne retomba dans cette faute. Elle vécut ensuite dans une vertu exemplaire, & devint une grande Sainte.

Ayant atteint l'âge nubile, elle épousa un homme, qui étoit un débauché & un Payen, dont elle eut un fils, qui fut aussi débauché que son pere. Elle souffrit avec douceur & avec patience les duretés de son mari, & aprenoit à ses amies, qui avoient des maris débauchés, à souffrir & à prier pour eux. Elle pleura longtems les péchés de son époux & de son fils; & après plusieurs années de larmes, de pénitence & de prières, elle les convertit tous deux.

Aprénés de ces avis & de ces exemples:
1^o. Que les jeunes gens ne doivent pas s'adonner au vin, ni être sujets à leur bouche, autrement ils risquent à se perdre.

2^o. Qu'un yvrogne est un pécheur bien malheureux, parce qu'il est aveugle & ne se connoît pas, & parce qu'il est volontairement incorrigible, en méprisant tous les avis, qu'on lui donne.

3^o. Que ce n'est pas par les reproches & les querelles, qu'une femme convertira un mari yvrogne, mais par le silence, la patience & la prière, à l'exemple de Sainte Monique.

4^o. Que

4°. Que dans tous vos repas Dieu vous regarde & vous observe.



CHAPITRE XLIII.

Des veillées & assemblées nocturnes ; des spectacles, des danses, des promenades, &c.

I. **L**Esprit nous avertit, que celui, qui péche, aime les ténèbres, & fuit la lumière, parce que les ténèbres sont plus favorables aux desseins du démon. C'est pour cela que les assemblées & les entrevûes de différent sexe, qui se font la nuit, sont les plus pernicieuses à la jeunesse.

Lorsque ces assemblées se font en public, la licence, les discours libres, & souvent l'impudence y regnent avec plus de scandale ; lorsque ces entrevûes se font en secret, les attaches & les amitiés criminelles s'y forment bien plus fortement ; les familiarités indécentes, les gestes dissolus, les paroles lascives, les airs passionnés en sont les suites ordinaires ; de sorte qu'un jeune homme, ou une fille n'en sortent presque jamais aussi innocens, qu'ils y sont entrés.

Evités, jeunes gens, ces sortes d'entrevûes secretes, & ces assemblées nocturnes des deux sexes